PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RÉUNION DU 13 FEVRIER 2025 - A 18 H 00

Le 13 février 2025 à 18 h 00, se sont réunis, en séance ordinaire, les membres du Conseil d'Administration du CCAS sous la présidence de Monsieur Jean-Charles VITAUX, Maire et Président.

Présents :
Jean-Charles VITAUX, Odile BOINET, Brigitte VIOLET, Germain BOIVIN, Martine LEMERCIER, Chantal LORPHELIN.
Absents excusés : Cindy BARBE, Gérard VAUTIER, Marie-Antoinette CHARPENTIER.
Absent : Richard VACOSSAINT

Secrétaire de Séance : Madame Odile BOINET

Ordre du jour :

- ► Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024,
- ► Affectation du résultat 2024,
- ► Informations et questions diverses.

Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Désignation d'une présidente de séance pour le vote du CFU : Madame Martine LEMERCIER

Le Conseil d'Administration réuni sous la Présidence de Madame, Martine LEMERCIER délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Jean-Charles VITAUX Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Monsieur Jean-Charles VITAUX, Président quitte l'assemblée pour lui permettre de délibérer.

Le Président a l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration le compte financier unique concernant le budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de BEAUCHAMPS pour l'exercice 2024.

Le compte financier unique est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le compte financier unique a vocation à être appliqué au plus tard en 2027 pour les comptes 2026, conformément à l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024. Le CCAS a souhaité anticiper cette échéance en adoptant le compte financier unique pour l'exercice 2024.

Le compte financier unique vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le Président, Jean-Charles VITAUX	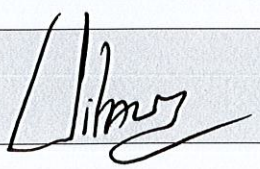	La Secrétaire, Odile BOINET	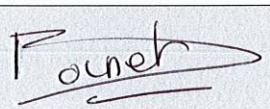

Le compte financier unique pour le budget CCAS de BEAUCHAMPS est clôturé avec les résultats détaillés ci-après :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	11 508.62	0.00	11 508.62
Dépenses	6 550.00	0.00	6 550.00
Résultat de l'exercice	4 958.62	0.00	4 958.62
Résultat antérieur reporté	10 020.32	0.00	10 020.32
Restes à réaliser en recettes	0.00	0.00	0.00
Reste à réaliser en dépenses	0.00	0.00	0.00
Résultat de clôture	14 978.94	0.00	14 978.94

Vu les articles L.1612-12, L.1612-13 et L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;
Vu le compte financier unique de l'exercice 2024 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré hors la présence du Président, par 6 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention :

1. **ADOPTE** le compte financier unique de l'exercice 2024
2. **ARRÊTE** les résultats de l'exercice 2024 aux montants figurant dans le tableau ci-dessus.

Madame Martine LEMERCIER fait procéder au vote du compte financier unique 2024 du CCAS. Celui-ci est voté à l'unanimité.
Une délibération sera prise.

Affectation du résultat 2024

Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		4 958.62 €
B Résultats antérieurs reportés		10 020.32 €
C Résultat à affecter (= A+B)		**14 978.94 €**
D Solde d'exécution d'investissement		0.00 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		
Besoin de financement F	**=D+E**	**0.00 €**
AFFECTATION = C	**=G+H**	**14 978.94 €**
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002		14 978.94 €
DEFICIT REPORTE D 002		0.00 €

L'affectation du résultat est acceptée à l'unanimité. Une délibération sera prise.

Le Président, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Odile BOINET	

Informations et questions diverses :

Monsieur le Président informe que :

- Une personne fait l'objet d'une mesure d'expulsion de son habitation,
- L'AMSOM recherche des candidats pour ces nouveaux logements sur la commune d'Embreville.

La séance est levée à 18 h 20

Le Président, Jean-Charles VITAUX		La Secrétaire, Odile BOINET	